



Cruseilles, le 10 décembre 2018

# PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2018

Le 27 novembre 2018 à 19 heures, le conseil communautaire, suite à la convocation de M. le Président en date du 21 novembre 2018, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, sous la présidence de M. Daniel BOUCHET, 1<sup>er</sup> Vice-président ; M. le Président étant empêché.

§§§

## APPEL NOMINAL

### Présents :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Gilles PECCI, M. Georges-Noël NICOLAS, Mme Corinne GARCONNET, M. Michel de REYDET

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

Mme Marie-Laure MOSSIERE (suppléante)

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Copponex

M. François RICHER, Mme Catherine BEYHURST

Commune de Cruseilles

M. Daniel BOUCHET, M. Bernard DESBIOLLES, M. Louis-Jean REVILLARD, M. Louis JACQUEMOUD

Commune de Cuvat

M. Dominique BATONNET, Mme Marcelle BUFFARD

Commune de Saint-Blaise

M. André VESIN

Commune du Sappey

Mme Laura VIRET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, M. Bernard SAILLANT

Commune de Villy le Pelloux

M. Jean-François VERNON, Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes  
M. Xavier BRAND

Procurations :

M. Jérôme WAHL, Commune de Cernex  
M. Frank GIBONI, Mme Dorine PEREZ, Mme Emilie MIGUET, Commune de Cruseilles  
M. Jean-Marc BOUCHET, Commune de Villy le Bouveret

Absents : Mme Catherine CHALLANDE, M. Christian BUNZ, commune de Cruseilles

Présents : 22

¶¶¶

M. le Vice-Président souhaite la bienvenue aux délégués, en l'absence de M. le Président, empêché pour des raisons de santé ; il lui renouvelle tous ses meilleurs vœux de rétablissement.

Les conseillers communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire au sein du conseil. M. le Vice-Président propose aux membres du conseil de désigner le secrétaire par ordre alphabétique des délégués ; M. Dominique Batonet a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Vice-Président propose que les délibérations aient lieu à main levée. Tous sont unanimes.

M. le Vice-Président soumet le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2018 à approbation. Celui-ci est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

M. le vice-président informe les membres que les délibérations n° 9 (contrat d'apprentissage), n°22 et 23 (validation et arrêt du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Menthonnex en Bornes et de Villy le Bouveret) seront retirées ; la n°9 car l'école du stagiaire a demandé, quelques heures avant le conseil, que ses frais de scolarité pour un montant de 3 000 € soient pris en charge par la CCPC. Pour les n°22 et 23, la CCPC ne dispose pas du zonage du PLU établi par l'urbaniste et ne peut donc pas encore faire approuver le zonage des eaux usées.

M. le Vice-Président excuse Mme Christine Megevand, et remercie Messieurs Julian Martinez, Pierre Gal et la Presse pour leur présence.

Délibérations

ADMINISTRATION GENERALE

1. DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT POUR LES DEMANDES DE SUBVENTION, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Vice-Président informe que le Code Général des Collectivités Territoriales donne au conseil la possibilité de déléguer au Président certaines attributions ; à ce jour, il serait opportun de compléter celles-ci par une autorisation de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions et de donner également la délégation au suppléant en cas d'empêchement du président.

2. ALLONZIER LA CAILLE - BUBLENS - ACCEPTATION D'UNE PROMESSE DE VENTE ET D'UNE CONVENTION D'INDEMNISATION, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Vice-Président rappelle que la Communauté de communes cherche à acquérir ce terrain, destiné au projet d'aménagement d'une plate-forme de tri des déchets d'un arrêt de transport scolaire avec abri et une boîte de relevé postal.

La CCPC s'est déjà prononcé sur une indemnisation à hauteur de 1 220 euros pour ce terrain d'environ 250 m<sup>2</sup>. Il souligne que les négociations avec le propriétaire de la parcelle n'ont pas abouti, conduisant à une procédure de DUP.

Pour accélérer le transfert de propriété, le propriétaire est prêt à signer à l'amiable moyennant le prix de 2 000 euros, auxquels s'ajouteront les travaux de drainage et de plantation de la haie entre sa limite de propriété et l'emprise acquise.

### RESSOURCES HUMAINES

3. CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-SAVOIE, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Vice-Président informe les membres du Conseil Communautaire que la convention signée précédemment avec le Centre de Gestion de la Haute-Savoie concernant la médecine de prévention arrive à échéance. La collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents.

4. CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-SAVOIE **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Vice-Président informe les membres du Conseil Communautaire que la convention signée précédemment avec le Centre de Gestion de la Haute-Savoie concernant la prévention des risques professionnels arrive à échéance et qu'elle doit être renouvelée.

5. ADHESION A LA CONVENTION D'INTERVENTION DU PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-SAVOIE, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Vice-Président indique que le Centre de Gestion de Haute-Savoie propose un service d'intervention d'un psychologue du travail, sur demande de la collectivité territoriale et/ou sur proposition du CDG 74.

6. MANDAT AU CENTRE DE GESTION POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT GROUPE DE PREVOYANCE, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Vice-Président rappelle que les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

7. CREATION D'UN EMPLOI TERRITOIRE USSES ET BORNES **VOTEE A L'UNANIMITE** - SORTIE DE M. Michel VINCENT

M. Vincent Humbert précise que la CCPC assurant par convention le portage du Groupe d'Actions Locales (GAL) Ussets & Bornes (programme Leader) est responsable du personnel. Celui-ci était à l'origine composé par un animateur et un responsable administratif. Néanmoins, vu le nombre de projets et suite au départ du responsable administratif, l'ensemble des missions est désormais assuré par une seule personne. Cette réduction de l'animation permet de dégager 100 000 € d'aides européennes pour les projets. Le contrat à durée déterminée de l'agent en place arrivant à échéance le 31 décembre 2018, il convient de le renouveler jusqu'au 31 décembre 2021, terme du programme Leader. Enfin, M. Vincent Humbert rappelle de nouveau que le salaire, les charges et les frais de financement de l'animateur leader sont financés à 100 % par l'Union Européenne et par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

8. CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES, **VOTEE A L'UNANIMITE**

9. CONTRAT D'APPRENTISSAGE, **RETIREE**

**COMMANDE PUBLIQUE**

10. AVENANT A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE « @CTES », **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Vice-Président rappelle que la CCPC est tenue de transmettre ses actes au service de l'Etat dans le département chargé du contrôle de légalité. Cette formalité est nécessaire pour permettre l'entrée en vigueur des délibérations du Conseil et arrêtés du Président. L'application « @ctes » autorise désormais le transfert des documents relatifs aux marchés publics, permettant ainsi une dématérialisation totale du contrôle de légalité dans ce domaine.

11. ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANT PAR CARTES ACCREDITIVES POUR LES VEHICULES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Vice-Président souligne qu'il y a lieu d'organiser une consultation en appel d'offres ouvert afin de choisir l'entreprise qui assurera la fourniture de carburant par cartes accréditatives pour les véhicules de la Communauté de Communes, le précédent contrat étant arrivé à son terme. L'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de carburant par cartes accréditatives pour les véhicules de la Communauté de Communes se fera avec l'entreprise WEX EUROPE SERVICES. C'est auprès de la station-service d'Allonzier la Caille dont elle dépend que se fera l'approvisionnement des véhicules.

12. AVENANTS N°1 AUX MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET D'EQUIPEMENTS PERISCOLAIRES A VOVRAY-EN-BORNES - COÛT PREVISIONNEL DEFINITIF DES TRAVAUX ET FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. François Richer rappelle que la Communauté de Communes, la Commune de VOVRAY-EN-BORNES et la Commune du SAPPEY ont constitué un groupement de commandes pour la maîtrise d'œuvre d'un groupe scolaire et d'équipements périscolaires à VOVRAY-EN-BORNES.

Il indique que la rémunération du maître d'œuvre est fixée définitivement par avenant avant la passation des contrats de travaux. Les contrats de maîtrise d'œuvre prévoient en l'occurrence que le forfait définitif soit déterminé par application du taux d'honoraires initial au coût prévisionnel définitif des travaux déterminé à l'issue des études de projet.

13. APPROBATION DE LA CONVENTION DE COMAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU DE LA COMMUNE DE CERCIER, **1 ABSTENTION**

M. Dominique Batonnet précise que la Commune doit assurer la défense extérieure contre l'incendie, rendant d'autant plus indispensable le renforcement de l'alimentation en eau potable de la Commune.

La Communauté de Communes a donc décidé d'engager des travaux pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la Commune.

## **FINANCES**

14. PROGRAMME LEADER USSES & BORNES ANIMATION DU GAL USSES & BORNES ANNEE 2019, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. Vincent Humbert rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a été désignée par convention, comme structure porteuse des procédures contractuelles de développement local à l'échelle des Ussets et Bornes, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2021. Par ce portage, Elle assume la responsabilité administrative des actions menées à l'échelle du territoire des Ussets & Bornes, ainsi que la gestion du personnel dédié au programme Leader.

15. DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET GENERAL EXERCICE 2018, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Vice-Président présente cette décision modificative qui vise à permettre les dernières écritures sur l'exercice 2018. M. Joël Louveau informe le conseil que les inscriptions de crédits pour les mouvements d'ordre (500 000 €) ne sont pas nécessaires, après un échange avec la Trésorerie. La décision modificative sera modifiée en conséquence.

16. DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ASSAINISSEMENT EXERCICE 2018 **VOTEE A L'UNANIMITE**

17. SOUTIEN FINANCIER COMPLEMENTAIRE A LA COMMUNE NOUVELLE FILLIERE POUR LA CYCLOSPORTIVE 2018, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. André Vesin explique que la dernière édition de la cyclo sportive présente un déficit, les sponsors n'ont pas donné suite et le temps n'a pas favorisé cette édition.

18. SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES DE L'OFFICE DE TOURISME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. André Vesin explique qu'une régie de recettes a été mise en place en 2012 auprès de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles pour la vente de prestations touristiques (sorties nature, évènementiel et visites guidées), de repas et de produits locaux. Préalablement au transfert de la Trésorerie de Cruseilles, il convient de clôturer cette régie inactive depuis 2013.

19. MODIFICATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT DE DEUX PRETS - HALPADES, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Vice-Président informe le Conseil de la démarche d'Halpades qui entend bénéficier des dispositions de la loi ELAN, actuellement en discussion devant le Parlement, en matière de garantie d'emprunt.

M. Guy Demolis demande le nom des communes concernées par ces programmes de construction.

## **SERVICES TECHNIQUES**

### 20. VALIDATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE DE L'ECOLE DE CUVAT, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. François Richer rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et la commune de Cuvat sont associées au sein d'un groupement de commandes pour le projet de réhabilitation et d'agrandissement de l'école et, s'agissant du périscolaire, de la création d'une cantine scolaire et garderie.

Il rappelle que le Bâtiment de l'école qui accueille actuellement 180 enfants est un ouvrage de type « Jules Ferry » qui a été agrandi au début des années 90 dont une partie des combles ont été aménagés en 2005. En 2015 puis en 2017, deux ensembles de préfabriqués ont été installés dans la cour pour répondre aux nouvelles ouvertures de classes.

La Commune, compétente dans les domaines de la voirie, de la restauration scolaire, de la garderie périscolaire, souhaite intégrer à ce projet, la construction d'une cantine, cuisine, garderie et aménagement des voiries environnantes.

Les plans et le budget prévisionnel du projet sont présentés.

### 21. VALIDATION ET ARRET DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE CERCIER, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. Dominique Batonnet expose aux élus du conseil communautaire qu'il appartient à la Communauté de Communes, en concertation avec ses communes membres, de délimiter et d'approuver le zonage de l'assainissement collectif et non-collectif pour les eaux usées et eaux pluviales, et ce, après enquête publique.

### 22. VALIDATION ET ARRET DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE MENTHONNEX EN BORNES, **RETIREE**

### 23. VALIDATION ET ARRET DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE VILLY LE BOUVERET, **RETIREE**

## **FONCIER**

### 24. CESSION DE TERRAIN AU PAE DE LA CAILLE, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. Gilles Pecci rappelle que le conseil communautaire avait donné son accord pour la cession d'une parcelle de 6 761 m<sup>2</sup> du PAE de la Caille à l'entreprise CHEVALLIER, qui a finalement renoncé à son projet.

Par la suite, le Conseil communautaire a approuvé la signature d'une partie de la parcelle à l'entreprise SIMATEL pour une surface de 2 860 m<sup>2</sup>.

La CCPC est aujourd'hui sollicitée par Glaces des Alpes pour la parcelle voisine, d'une surface de 3 935 m<sup>2</sup>, voisine de celle que l'entreprise occupe aujourd'hui.

Il précise également qu'une canalisation d'eaux usées traverse la propriété actuelle de Glaces des Alpes. L'entreprise projette une extension de ses locaux, sur le tracé de cette canalisation, ce qui va rendre nécessaire son remplacement par une canalisation en fonte pour des raisons de sécurité. L'entreprise s'engage à prendre en charge les frais de renforcement de la canalisation d'un montant de 34 000 € HT (travaux + Moe) ; cette opération devrait se clôturer au plus tard le 31 janvier 2019.

M. Gilles Pecci précise qu'il s'agit du dernier terrain dans la PAE de la Caille.

## Questions diverses

- Dates de réunions

M. Daniel Bouchet rappelle que l'inauguration de la station d'épuration de Cernex aura lieu le jeudi 29 novembre à 10 heures.

M. Xavier Brand indique de plusieurs élus sont mécontents de la communication de l'information ; M. Joël Louveau précise que des dates avaient été proposées verbalement lors du Bureau à Cernex et que l'horaire avait été choisi pour permettre la présence des écoliers de Cernex ; M. Xavier Brand aurait souhaité que les maires concernés par cette inauguration soient prévenus en amont et avec leur accord. M. Joël Louveau en convient et précise avoir eu un échange avec Mme Christine Megevand à ce sujet.

- Bureau du 04/12/2018

M. Xavier Brand précise que les élus ont reçu un mail les informant que le bureau aurait lieu à la CCPC ; certains élus s'indignent du changement du lieu de la réunion car il avait été décidé en Bureau que la réunion se tiendrait à Copponex pour mieux se rendre compte des travaux à engager ; M. Xavier Brand souligne que depuis quelque temps les réunions de bureau sont houleuses mais enrichissantes et regrette que les décisions prises lors de celles-ci ne soient pas respectées.

Le lieu de la réunion a été modifié par le Président, du fait de la réception de la MFR des Ebeaux, ce qui n'empêche pas de se pencher sur les plans de l'école de Copponex pour comprendre l'organisation des locaux.

- Giratoire

M. Vincent Tissot s'étonne du contenu du courrier adressé au Président du Conseil départemental au sujet du giratoire dans la mesure où il lui semble qu'aucune décision des élus n'a été prise à son sujet. M. Joël Louveau lui indique que ce courrier fait état d'orientations prises lors du bureau de Menthonnex qui devront précéder une convention actant l'engagement de la CCPC sur le financement.

- Bistrot des ponts

M. Xavier Brand s'indigne du courrier adressé au Sous-Préfet par rapport au Bistrot des Ponts ; pour lui et pour d'autres, les réunions de bureau n'ont pas lieu d'être organisées. En l'absence du président, c'est le Vice-président qui doit reprendre le relais.

A son tour, M. Gilles Pecci prend la parole ; il constate que les élus ne servent à rien, que les décisions sont prises avant même d'être présentées aux élus, pour cela, il n'assistera plus aux réunions prochaines ainsi que la réunion prévue avec le sous-préfet relative à la trésorerie.

M. Joël Louveau explique qu'il n'est pas le porte-parole du Président mais qu'il l'a averti des conséquences importantes qu'entraînerait le recours à un loyer. Il précise que son rôle est de mettre en garde les élus, de leur présenter des délibérations régulières et conformes et regrette de ne pas avoir été compris.

M. Gilles Pecci lui explique que les élus sont prêts à prendre ce genre de délibérations et de se battre ensuite face à l'administration. M. Xavier Brand demande la suppression des réunions tant que le président ne sera pas revenu de sa convalescence.

M. Joël Louveau précise que ces informations seront transmises au Président.

En synthèse, M. Daniel BOUCHET indique :

- 1) Que le Président sera réinterrogé pour le lieu de la réunion du 4 décembre
- 2) Qu'au sujet du Bistrot, il faut attendre des informations des services de l'Etat
- 3) Qu'au sujet du giratoire, le Département travaille sur le projet en précisant qu'une réunion est programmée le 5 décembre avec les services techniques départementaux.

- Appel de projet de l'ADEME Vélo et tourisme

Messieurs Michel Vincent et André Vesin précisent que cet appel à projets de l'ADEME Vélo & Territoires découle du Plan vélo récemment lancé par le gouvernement. Il vise à accompagner les territoires dans la définition et la mise en œuvre de leur politique vélo, notamment à destination des jeunes et du grand public (trajets domicile - travail). Par ailleurs, le Département souhaite ajuster son plan Véloroutes voies vertes (nouveaux itinéraires) et maintenir son soutien financier aux réalisations. Enfin, la CC Genevois a approuvé son projet global d'itinéraires cyclables dont une branche en Saint Julien et le Col du Mont Sion.

Ce contexte apparaît donc particulièrement favorable à l'émergence de projets sur la CCPC, par exemple au travers de l'engagement d'une réflexion autour d'un itinéraire entre le Mont Sion et Cuvat, desservant ainsi les commerces et services (collège notamment) de Cruseilles et les zones d'activités d'Allonzier la Caille. A terme, cet axe pourrait aussi être "mis en tourisme" en reliant les pôles touristiques et en mettant en place des services dédiés aux vélos (stationnement adapté) ; les mobilités douces constituant un axe du schéma de développement touristique en cours de réflexion.

- Points divers

M. Georges-Noel Nicolas demande qu'un code de bonne conduite concernant le dépôt des déchets sur les plateformes de collecte soit mentionné dans les bulletins municipaux. Mme Laura Viret précise à son tour qu'une information sur les consignes de tri sera mise dans le prochain interco.

M. Georges-Noel Nicolas rappelle également que le 29/11 à 19h30 est organisée une conférence sur la balade des 7 ponts de la Caille. A ce sujet, la question du Pont du département évoquée lors du Bureau à Menthonnex est à nouveau discutée avec la nécessité que M. Michel De Reydet indique clairement sa position vis-à-vis de cet ouvrage qui repose pour partie sur sa propriété.

- Autres Dates :

- Réunion avec le Sous-Préfet pour la trésorerie : le lundi 10 décembre à 16h30 à la CCPC
- Rencontre avec le SILA le mercredi 13 décembre à 18 heures à la CCPC
- Prochain conseil communautaire aura lieu le mardi 18 décembre 2018 à 19 heures au siège de la CCPC,
- Pot de départ de Mme Dominique Alvin aura lieu le 20 décembre (et non le 19 comme cela a été indiqué en séance du Conseil communautaire).
- Vœux de la CCPC le mercredi 9 janvier 2019